

Décision portant organisation du concours

07 Mars 2023
N: 74/2023

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2023 de la RADEEO.

DECIDE

Article 1 : Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un administrateur de sécurité des systèmes d'information, à la catégorie 11 (Poste 01/2023).

Article 2 : conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un master d'Etat en sécurité des systèmes d'information ;
- Etre âgé entre 18 ans et 45 ans au 31/12/2023 ;
- Etre disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.

Article 3 : le dossier de candidature

- Demande d'emploi portant précision du poste en son objet, adressée au Directeur Général de la RADEEO
- Curriculum Vitae complet et avec photo récente.
- Copie légalisée du baccalauréat (recto-verso).
- Copie légalisée du diplôme.
- Copie de la C.I.N.
- Pièce officielle attestant l'équivalence au diplôme demandé en cas de diplôme équivalent étranger ou privé.

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

- Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé en signalant sur l'enveloppe la référence du poste et ce au plus tard le 24 mars 2023, date limite de réception des dossiers, à l'adresse suivante :

DAMA BP : 20100- 7, RUE SEBTA RES. RAMI QUARTIER DES HOPITAUX - CASABLANCA

- Le lieu du concours sera communiqué ultérieurement.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour passer un entretien oral.
- Le recrutement du candidat admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation du dossier par la tutelle.

Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI

